

Le 17 février 2014

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal de l'ajournement de l'assemblée régulière du 3 février 2014 du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 17 février 2014, à 19 h 00.

Sont présents:

Le maire, M. Yvon Paquet;

Les conseillers suivants : M. Gabriel Gosselin, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Steven Lebel, M. Serge Poulin et M. Alain Dumas;

Le secrétaire-trésorier, M. Yvan Bélanger.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-02-042 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la réunion
- 2- Quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux
 - Assemblée régulière du 3 février 2014
- 5- Adoption de règlement
 - Règlement no 265-2014 modifiant le règlement no 260-2013 sur le budget de l'année 2014
- 6- Affaires nouvelles
 - 6.1- Dérogation mineure – M. Carl Boucher, 2101, route St-René, lot no 4 890 915, cadastre du Québec
 - 6.2- Dérogation mineure – M. Steve Gaudreault, Mme Cathy Dulac, 339, rang Jersey Nord, lot no 4 891 284, cadastre du Québec
 - 6.3- WSP Canada Inc. – Offre de service no P13-11203-42 – Parc Industriel
 - 6.4- WSP Canada Inc. – Offre de service no 141-13545-00 – PIQM volet 1.5
 - 6.5- WSP Canada Inc. – Offre de service no 141-13545-00 – PIQM Volet 1.5 – Demande d'aide financière MAMROT
 - 6.6- Centre Financier aux Entreprises Desjardins Chaudière-Sud
- 7- Rapports des comités

- 8- Période de questions
- 9- Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

14-02-043 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Serge Poulin et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 février 2014, tel que présenté.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 265-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 260-2013 SUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2014

R-265-2014

14-02-044 Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 3 février 2014;

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'article 5 et l'article 10 du règlement no 260-2013 sur le budget de l'année 2014 concernant la tarification des ordures;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on adopte le règlement no 265-2014 et qu'il se lise comme suite :

Article 1

L'article 5 - Tarification des ordures, alinéa 1, est modifié en y ajoutant :

«Que dans le cas d'un immeuble résidentiel dans lequel une partie de celui-ci sert à une utilisation secondaire commerciale, une compensation annuelle de 50 \$ soit imposée et prélevée pour l'année 2014.»

De façon à ce que l'article 5 - Tarification des ordures, alinéa 1, se lise ainsi :

Qu'une compensation annuelle de 181 \$ par unité de logement soit imposée et prélevée pour l'année 2014 à toutes les unités de logement qui utilisent le service de cueillette des vidanges, et de 362 \$ pour les commerces tels que restaurants, hôtels, garages, magasins, épicerie et industries. Dans le cas d'un immeuble de plus d'un logement, le tarif s'applique à chaque logement. Que dans le cas d'un immeuble de villégiature, une compensation annuelle de 66 \$ soit imposée et prélevée pour l'année 2014. *Que dans le cas d'un immeuble résidentiel dans lequel une partie de celui-ci sert à une utilisation secondaire commerciale, une compensation annuelle de 50 \$ soit imposée et prélevée pour l'année 2014.*

Article 2

L'article 5 – Tarification des ordures, alinéa 2, est modifié et remplacé par le suivant :

Article 5, alinéa 2

Aux fins de l'application des nouvelles règles encadrant les crédits à être versés par le ministère de l'Agriculture pour les exploitations agricoles enregistrées, le conseil établi qu'une compensation annuelle de 181 \$ par unité d'établissement agricole soit imposée et prélevée pour l'année 2014 pour la cueillette et la disposition des ordures des E.A.E.

Article 3

L'article 10 – Versements, alinéa 1, est modifié et remplacé par le suivant :

Le directeur général est autorisé à fixer les dates d'échéance de chacun des versements en tenant compte des paramètres suivants :

La date d'échéance du premier versement ou du versement unique doit être fixée entre le trentième et le trente-cinquième jour de l'envoi du compte de taxes;

La date d'échéance de chacun des versements suivants doit être fixée entre le quatre-vingt-dixième et le quatre-vingt-quinzième jour suivant la date d'échéance du premier versement ou du versement précédent.

DÉROGATION MINEURE – M. CARL BOUCHER, 2101, ROUTE ST-RENÉ, LOT NO 4 890 915 CADASTRE DU QUÉBEC

14-02-045 Attendu que la demande de dérogation mineure respecte les usages permis dans la zone A-203, qu'elle ne cause aucun inconvénient au voisinage et que le comité consultatif d'urbanisme recommande son acceptation;

Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Serge Poulin et résolu unanimement que l'on accorde une dérogation mineure au lot no 24A ptie, rang 8, canton Jersey, lot no 4 890 915 cadastre du Québec, pour la construction d'une résidence en façade avant du côté latéral sud-est, tel que plus amplement décrit dans le plan projet d'implantation préparé par Mme Marie-Andrée Gallant, arpenteur, dossier 2600, mandat 27438, minute 10213, daté du 17 janvier 2014.

DÉROGATION MINEURE – M. STEVE GAUDREULT, MME CATHY DULAC, 339, RANG JERSEY NORD, LOT NO 4 891 284

14-02-046 Attendu que la demande de dérogation mineure respecte les usages permis dans la zone A-204, qu'elle ne cause aucun inconvénient au voisinage et que le comité consultatif d'urbanisme recommande son acceptation;

Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que l'on accorde une dérogation mineure au lot 14A ptie, rang chemin Kennebec section A, canton Jersey, lot no 4 891 284 cadastre du Québec, pour un terrain avec une façade de 38.07 m plutôt que 50 m et une superficie de 2 309.3 m² plutôt que 3 000 m², tel que plus amplement décrit dans le plan préparé par Mme Marie-Andrée Gallant, arpenteur, dossier 3798, mandant 27228, minute 10176, daté du 16 décembre 2013.

WSP CANADA INC. – OFFRE DE SERVICE P13-11203-42 – PARC INDUSTRIEL

14-02-047 Il est proposé par M. Serge Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on mandate WSP Canada Inc. pour la préparation des appels d'offres pour la réalisation de travaux de prolongement des infrastructures au parc Industriel, le devis technique et administratif et les recommandations, pour des honoraires du 4 850 \$, taxes en sus, tel que plus amplement décrite dans l'offre de service no P13-11203-42, datée du 16 décembre 2013.

WSP CANADA INC. – OFFRE DE SERVICE 141-13545-00 – PIQM VOLET 1.5

14-02-048 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on mandate WSP Canada Inc. pour la préparation d'une demande d'aide financière au PIQM Volet 1.5 pour les segments 119, 81, une partie de 82 et 85 du plan d'intervention, segments situés dans la 18^e Rue, 8^e Avenue et 19^e Rue, tel que plus amplement décrite dans l'offre de service no 141-13545-00, datée du 10 février 2014, pour des honoraires de 1 800 \$ plus taxes.

WSP CANADA INC. – OFFRE DE SERVICE 141-13545-00 – PIQM VOLET 1.5 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MAMROT

14-02-049 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que l'on autorise WSP Canada Inc. à présenter la demande financière PIQM Volet 1.5, 18^e Rue et 8^e Avenue au MAMROT,

que l'on atteste que le projet respecte les critères d'admissibilité au programme et que l'on s'engage à payer notre part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRISES DESJARDINS CHAUDIÈRE-SUD

- 14-02-050 Il est proposé par M. Serge Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on modifie et augmente la convention de marge de crédit à 1 500 000 \$, que le maire, M. Yvon Paquet, et le secrétaire-trésorier, M. Yvan Bélanger, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 14-02-051 À 19 h 30, le conseiller M. Gilles Pedneault, secondé de M. Serge Poulin, propose la levée de la séance. La prochaine séance régulière sera, à 19 h 00, le 3 mars 2014.